

Mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge Cahier des charges

Présentation de la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique

Le CNC souhaite poursuivre la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge lancée en 2020 en proposant la mise en place de trois actions distinctes et cumulables :

- **Action 1 : accompagner la mise en place d'ateliers d'écriture scénaristique dès le plus jeune âge entre juillet 2024 et juillet 2025**
Ces ateliers s'adressent aux enfants et aux jeunes et concernent l'écriture scénaristique au sens large (cinématographique, audiovisuelle, série, court-métrage, quel que soit le genre et la durée). Les ateliers restent centrés sur l'apprentissage et le développement des techniques d'écriture scénaristique et ne portent pas sur la réalisation. Ces ateliers s'adressent à tous les âges de l'enfance et de l'adolescence.
- **Action 2 : superviser le démarchage, l'organisation et l'encadrement de la quatrième édition du défi *Ecris ta série !***
La quatrième édition du défi d'écriture collective de série sera organisée par le CNC d'octobre 2024 à juin 2025. Le dossier à rendre est calqué sur la réalité professionnelle. Cette quatrième édition du défi sera proposée aux 15-18 ans ainsi qu'aux collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème}.
Chaque structure subventionnée par le CNC mettra à disposition les intervenants nécessaires et prendra en charge les éventuels frais engendrés pour l'organisation du défi (frais de déplacements etc...). Le cas échéant, elle prendra à sa charge la question de la responsabilité des mineurs.
- **Action 3 : dans le cadre du défi *Ecris ta série !*, superviser l'organisation régionale du comité de lecture qui présélectionnera 1 projet finaliste par catégorie et par région.**
Outre l'organisation du comité de lecture régional, il est demandé de faire un retour à l'oral aux groupes régionaux ayant participé au défi *Ecris ta série !* dont les projets n'auront pas été sélectionnés.

Objectif de la mesure

La dimension technique de l'écriture de scénario et du métier de scénariste doit être mieux reconnue. L'écriture doit être revalorisée comme une étape essentielle dans le processus de fabrication des œuvres audiovisuelles au sens large.

Dans ce cadre, une culture du récit et de la dramaturgie appliquée aux domaines de la création audiovisuelle doit s'établir dès le plus jeune âge en France et participer également d'un renouvellement des talents de l'écriture sur le territoire. C'est pourquoi il faut sensibiliser les jeunes aux techniques d'écriture et à la création par l'écrit et pratiquer l'écriture créative de façon répétée.

Une approche centrée sur l'écriture scénaristique

Tenant compte de la place et de l'importance du scénariste dans une œuvre audiovisuelle, la mission de sensibilisation se veut centrée sur les questions d'écriture et se démarque de la réalisation. C'est pourquoi le défi *Ecris ta série !* ainsi que les ateliers n'aborderont pas les techniques de réalisation, plus souvent proposées au sein d'ateliers.

Les pratiques d'écriture pourront bien entendu aboutir à des ateliers de réalisation selon les volontés des structures, mais ces pratiques autour de la réalisation n'entrent pas dans le périmètre de la subvention.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention du CNC pour mener ces trois actions est versé en une fois. La demande de subvention sera adressée par la structure au CNC via le site Démarches-simplifiées.fr. En contrepartie du versement de la subvention, la structure s'engage à couvrir une ou plusieurs actions sélectionnées dans le formulaire de demande de subvention :

- Action 1 : accompagner la mise en place d'ateliers d'écriture scénaristique dès le plus jeune âge entre juillet 2024 et juillet 2025 : 5 000 € par département couvert
- Action 2 : démarcher les jeunes, organiser et encadrer au niveau départemental les participants de la quatrième édition du défi *Ecris ta série !* : 5 000 € par département couvert
- Action 3 : organiser le comité régional de présélection des dossiers du défi *Ecris ta série !*. Une seule structure assurera l'organisation pour l'ensemble de la région : 2000 €. Les départements d'Outre-mer seront regroupés en un seul comité régional.

Pour les actions 1 et 2, les structures peuvent candidater pour plusieurs départements (la subvention sera alors multipliée par le nombre de départements couverts).

Exemple 1 :

La structure XXX demande à couvrir les 3 actions, dans le département de l'Oise : sa subvention sera donc de 12 000 €.

Exemple 2 :

La structure YYY demande à couvrir les actions 1 et 2 dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin : sa subvention s'élèvera à 20 000 € (2 x 5000 € pour le Haut-Rhin et 2 x 5000 € pour le Bas-Rhin).

Exemple 3 :

La structure ZZZ demande à couvrir l'action 1 dans 3 départements : sa subvention s'élèvera à 15 000 €.

Exemple 4 : la structure VVV demande à couvrir les actions 1 et 2 dans 3 départements + couvrir l'action régionale n+3 : sa subvention sera de 32 000 € (10 000 € x 3 + 2 000 €).

La structure bénéficiaire de la subvention sera notifiée par courrier à l'issue de l'instruction de son dossier de demande de soutien et du passage devant un comité de sélection.

L'objectif du CNC, dans son objectif de déploiement de la culture de l'écriture scénaristique, est de couvrir le plus grand nombre de départements et d'avoir un comité de présélection des dossiers *Ecris ta série !* dans chacune des régions. Cette couverture territoriale doit se faire en bonne intelligence entre l'ensemble des partenaires susceptibles d'être impliqués.

Objet de la subvention

- **La subvention dépendra du nombre de département couverts et du nombre d'actions choisies.**

Structures pouvant être subventionnées

Les structures éligibles sont des structures établies en France. Elles peuvent être des Pôles régionaux d'éducation aux images, faire partie des coordinations *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma* ou relever des coordinations régionales *Passeurs d'images*, les organismes œuvrant pour la diffusion culturelle et le développement des publics, ainsi que les bibliothèques, médiathèques, les conservatoires ou toutes autres structures sont également éligibles.

Actions demandées aux structures bénéficiaires de la subvention

L'accompagnement au défi *Ecris ta série !*, tout comme l'organisation d'ateliers d'écriture scénaristique, doit proposer une expérience enrichissante et ludique autour de l'écriture scénaristique. Il doit permettre à tous les jeunes qui le souhaitent :

- d'acquérir des bases d'écriture scénaristique
- de développer leurs compétences en matière d'expression écrite
- de développer leurs compétences en matière d'expression orale (travail en groupe, pratique du pitch)
- de comprendre le métier de scénariste et son importance dans la qualité des œuvres produites
- de rencontrer les acteurs culturels et les professionnels œuvrant dans leur périmètre géographique

Tous les jeunes, quelle que soit leur capacité d'expression écrite, doivent pouvoir participer. La pratique de l'oralité dans l'écriture de série doit permettre à tous de s'exprimer et d'en retirer une expérience enrichissante.

Périmètre géographique d'action

Les structures sont subventionnées au niveau départemental. Chaque structure est donc susceptible d'intervenir dans un périmètre départemental et doit pouvoir intervenir dans les zones rurales.

Combien de jeunes seront encadrés par chaque structure ?

Pour l'action 1 : organisation d'ateliers d'écriture scénaristique :

Le nombre d'enfants et de jeunes atteints par ces ateliers sera modulé en fonction des demandes du public et des contraintes inhérentes à chaque département notamment l'éloignement géographique. Si le CNC laisse une certaine souplesse quant au nombre de jeunes atteints, il recommande en revanche d'être particulièrement attentif à la couverture des zones rurales et périphériques qui peuvent se retrouver éloignées des offres d'éducation artistique et culturelle.

Pour le défi *Ecris ta série !* :

Il n'est pas possible d'anticiper le nombre de groupes participant au défi *Ecris ta série !*. Les structures sont invitées, dans leur périmètre géographique, à effectuer un travail de promotion et de prospection du défi en vue de la constitution de groupes. Les structures élaboreront et moduleront donc leur accompagnement pour le défi d'écriture en fonction du nombre d'inscrits.

➤ 1 : Organisation d'ateliers d'écriture scénaristique

Les structures subventionnées sont invitées à organiser, entre juillet 2024 et juillet 2025, des ateliers d'écriture scénaristique pour tous les âges (enfants et adolescents) dans un périmètre départemental.

Les structures sont invitées à imaginer, éventuellement en lien avec d'autres acteurs locaux, des opérations autour de la pratique scénaristique dans un périmètre plus large (non plus uniquement une écriture scénaristique sérielle) en s'appuyant au maximum sur les compétences et les talents des professionnels à proximité (interventions de scénaristes, participation à des festivals, à des tournages, etc.).

➤ 2 : Le défi d'écriture collective *Ecris ta série !*

Ce défi d'écriture scénaristique sera proposé en temps scolaire et hors temps scolaire à partir d'octobre 2024 (**les inscriptions seront ouvertes entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre 2024 inclus**).

Le défi porte sur l'écriture collective d'un projet de série par des groupes de 3 à 8 jeunes (ou plus si nécessaire) âgés de 15 à 18 ans pour les lycéens, ou scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} pour la catégorie collège.

Pour les groupes encadrés dans le temps scolaire, la DAAC est seule en charge de la sélection des classes qui bénéficieront d'un encadrement.

Pour les groupes encadrés hors temps scolaire, l'inscription par un adulte est obligatoire. Elle peut être faite par la structure qui organise l'encadrement, ou par des adultes qui souhaiteraient encadrer un groupe de façon isolée.

Un adulte référent accompagnera ce groupe dans son parcours d'écriture.

Thème de la série

Le thème et le format de la fiction sont libres. Tous les styles et tous les genres qui constituent une fiction sont permis.

Nous proposons néanmoins une thématique optionnelle, que l'ensemble des candidats est en possibilité de suivre et qui fera l'objet d'un prix complémentaire : **Ma région**

Il doit nécessairement s'agir de l'écriture d'une série. L'encadrant du groupe est libre d'imposer un thème, un format, un style ou une base de départ.

Il est possible de travailler sur une série d'animation si celle-ci est fictionnée.

Contenu du dossier de série à rendre

Le dossier à rendre est calé sur les réalités professionnelles. Son contenu est le fruit des travaux d'un groupe de travail de la mission sensibilisation créée par le CNC.

Le dossier demandé pour l'ensemble des participants est constitué de :

- La page de présentation comprenant le titre et un résumé de la série en quelques phrases
- une courte note d'intention (nous préconisons 1 page)
- le concept de la série (nous préconisons 1 à 2 pages)
- une présentation des personnages principaux (en fonction du nombre de personnages)
- des éléments d'arches (format libre)
- le scénario de l'épisode pilote (ou une partie de scénario)
- un moodboard

La mise en page du dossier (en format PDF ou Word) est laissée à l'appréciation des jeunes auteurs et de leur encadrant.

Pour accompagner les intervenants, le CNC a mis à disposition sur son site des outils pédagogiques permettant d'encadrer des ateliers d'écriture sérielle.

Calendrier prévisionnel du défi série

Du 15 avril 2024 au 1^{er} octobre 2024 inclus : inscriptions en ligne

10 octobre : mise en lien des structures avec les classes sélectionnées par les DAAC

Octobre 2024 à mai 2025 : rédaction des projets de séries par les participants

Rendu des travaux au plus tard le 5 mai 2025 à 20h00.

Les comités de présélection font part au CNC, au plus tard le 31 mai 2025 à minuit de leur projet sélectionné

2 au 9 juin 2025 : sélection des finalistes par un comité de lecture CNC

10 juin 2025 : annonce par le CNC des projets régionaux finalistes

Début juin 2025 : travail autour du pitch

Envoi du pitch en vidéo au CNC fin juin

Etude des dossiers et des pitches par le jury national et délibérations

Début juillet 2025 : journée de rencontre entre les finalistes et le jury national et cérémonie de remise de prix au CNC

Inscription au défi et accompagnement en temps scolaire

Les professeurs et encadrants inscrivent leur groupe sur la plateforme ADAGE en indiquant s'ils souhaitent ou non bénéficier d'un accompagnement par une structure.

Chaque DAAC (en lien avec la DGESCO) sélectionne ensuite les 5 classes inscrites qui pourront bénéficier d'un accompagnement par une structure à raison d'une quinzaine d'heures d'accompagnement minimum.

L'implication du chef d'établissement et la mobilisation d'une équipe pédagogique sont recherchées.

Le projet de l'établissement peut par ailleurs développer des actions annexes au défi d'écriture : sensibilisation aux techniques du cinéma et de l'audiovisuel, création d'un ciné-club ou partenariat avec le programme Cinéma et Citoyenneté, participation des festivals alentours, etc...

Le CNC établit ensuite le lien entre la structure départementale et le professeur référent. **Nous attirons votre attention sur le fait que tous les départements ne sont pas forcément couverts par une structure portant la mission. Les classes de ces départements ne sont donc malheureusement pas accompagnées par une structure. Le CNC tente de remédier à ce problème en proposant, comme les années précédentes, un accompagnement régulier en ligne, mais ne peut être responsable de l'absence de structures candidates. Il peut être recherché un partenariat sous une autre forme, notamment du côté de la part collective du Pass Culture (l'établissement doit se renseigner auprès de sa DAAC).**

Le travail de la structure relai dans le temps scolaire consiste donc à assurer une quinzaine d'heures d'intervention par classe sélectionnée par la DAAC (ou plus si les structures le souhaitent mais la subvention du CNC ne pourra pas être augmentée dans ce cas). La nature et le contenu des interventions seront élaborés entre le professeur et la structure relai et viennent en appui du travail autour de l'écriture porté par le professeur. Les sorties scolaires éventuellement organisées dans ce cadre (festivals, tables-rondes) relèvent de la responsabilité de l'établissement scolaire.

Le défi d'écriture hors temps scolaire

Les sessions d'écriture se déroulent hors temps scolaire.

Soit la structure subventionnée accueille les groupes d'écriture directement dans ses locaux soit elle participe à l'organisation dans d'autres établissements et associations pour accompagner les groupes inscrits en proposant notamment des intervenants professionnels.

Engagement des participants

Que le défi ait lieu en temps scolaire ou hors temps scolaire, il sera demandé aux candidats, en contrepartie des moyens techniques et humains mis à leur disposition, de faire preuve d'assiduité et de persévérance dans le travail de création. Le respect et l'écoute des opinions des autres participants est primordiale, tout comme le respect des adultes encadrants et des différents intervenants.

Public ciblé

Pour la section 15-18 ans : tous les jeunes correspondant à cette tranche d'âge, scolarisés ou non, en temps scolaire, ou hors temps scolaire.

Pour la section 4^{ème}/3^{ème} : tous les jeunes correspondant à ce niveau, en temps scolaire ou hors temps scolaire.

Accompagnement à la pratique du pitch en cas de sélection

A l'issue de la remise des dossiers de série (voir calendrier), un comité de lecture régional sélectionnera le meilleur projet dans chaque catégorie. Chaque comité transmettra ensuite son choix au CNC.

Une nouvelle sélection sera effectuée par un comité de lecture CNC pour retenir la dizaine de groupes finalistes.

Les finalistes seront invités à préparer et envoyer la vidéo de leur pitch au CNC où un jury national étudiera les dossiers et les pitches soumis puis délibèrera en vue d'attribuer des prix.

Les jeunes finalistes seront ensuite invités à se rendre au CNC (ou un autre lieu défini ultérieurement) pour rencontrer le jury et participer à la cérémonie de remise des prix.

Pourquoi « pitcher » un projet ? Il s'agit d'une pratique répandue, voire incontournable dans le milieu professionnel. De nombreux festivals et marchés proposent désormais des sessions de pitch pour les professionnels.

Objectifs du pitch pour les jeunes :

- Savoir présenter un projet de série
- Dédramatiser l'exercice du pitch
- Apprendre à pitcher le projet dans un temps restreint et défini (3 minutes)
- Identifier les éléments à mettre en avant
- Adapter le pitch à l'interlocuteur et au lieu de l'exercice
- Présenter l'intérêt de la série dans le contexte audiovisuel actuel

Les structures ressources doivent donc pouvoir intégrer cette pratique lors de leur accompagnement.

➤ 3 : Organisation du comité régional de présélection du défi *Ecris ta série !*

Dans le cadre du défi *Ecris ta série !*, une structure candidate sera sélectionnée pour superviser l'organisation régionale du comité de lecture.

Le comité de lecture présélectionnera 1 projet finaliste par catégorie et par région. Outre l'organisation du comité de lecture régional, il est demandé de faire un retour à l'oral aux groupes régionaux ayant participé au défi *Ecris ta série !* dont les projets n'auront pas été sélectionnés.

Le comité de lecture doit être composé de lecteurs rémunérés, incluant le plus possible de scénaristes.

Les outils d'organisation (calendrier, serveur, grille de lecture, indications de déontologie, etc.) seront fournis par le CNC.

Outils mis à disposition sur le site du CNC

Le site du CNC met à disposition des participants et de leurs encadrants des outils permettant d'appréhender l'écriture scénaristique sérielle. La page est disponible sur le lien suivant : <https://www.cnc.fr/series-tv/sensibilisation-a-l-ecriture-scenaristique-des-le-plus-jeune-age>

Modalités pour la demande de subvention

Le dépôt des candidatures sera ouvert du 1^{er} avril au 31 juillet 2024 sur le site Démarches simplifiées à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-2025>

A l'issue de l'instruction des dossiers de demande d'aide et d'un comité de direction tenu fin août/début septembre, une réponse sera transmise par écrit.

La mesure s'adresse aux structures, à raison d'une structure subventionnée par département (sauf cas particuliers à définir avec le CNC), **étant en mesure d'assurer l'accompagnement et le développement d'initiatives autour de l'écriture scénaristique auprès d'un public jeune sur l'ensemble de leur département.**

Il est demandé de créer le plus possible d'interactions entre les jeunes et le milieu professionnel (rencontre avec des scénaristes, déplacement dans des festivals à proximité, visite de tournages...). L'intervention rémunérée de scénaristes dans le cadre de cet accompagnement est naturellement recommandée.

Pièces à fournir pour la demande de subvention

En plus des éléments rappelés lors de l'inscription sur le site Démarches-simplifiées.fr, il sera demandé, pour toute structure non enregistrée au CNC, de fournir les éléments suivants :

Pour toutes les structures (association et entreprise / personne morale) :

- Un RIB dématérialisé à l'un des formats suivants :
 - o Un scan tamponné et signé par la banque
 - o Un RIB numérique accompagné d'une attestation du représentant légal**

** L'attestation du responsable légal de la société bénéficiaire de l'aide, peut être transmise grâce à un mail, qui permet de bien identifier son émetteur en tant que représentant légal, (ou via un document PDF) et doit respecter la formule type suivante :

« Je soussigné M ou Mme XXX représentant légal de la société XXX atteste que le compte bancaire en pièce jointe est ouvert au nom de la société XXX SIREN 999 999 999 »

Monsieur XXXX YYYY

Ex : Gérant de la société

Pour une association :

- Les statuts
- La fiche de situation INSEE ou insertion au JO lors de la déclaration de l'association
- Le nom du président, son adresse, sa date et son lieu de naissance (idéalement, joindre une copie de la pièce d'identité)

Pour une entreprise / personne morale :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois

Bilan des opérations mises en place

Un bilan détaillé des actions menées sera à remettre **au plus tard le 15 septembre 2025** au CNC. Les structures soutenues feront un retour sous forme d'une synthèse qualitative et quantitative de ces actions permettant d'évaluer leur impact. Elles fourniront un budget réalisé en complément de ce bilan.

Pour toute question

Virginie.Risch@cnc.fr

01 44 34 38 52